



Arrondissement de La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 novembre 2019

Extrait du procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 11 novembre 2019, à 19 h, à h au Carter Hall de la Cathédrale Holy Trinity, 31, rue des Jardins

RÉSOLUTION 19-09-50 - Axe cyclable sur la rue St-Vallier Est entre la Côte Dinan et Côte du Palais

CONSIDÉRANT qu'il existe un axe cyclable de 4.5 kilomètre entre la Côte de la Potasse (îlot des Palais) et la rue Montmagny.

CONSIDÉRANT qu'il serait important de relier cet axe cyclable existant à la piste cyclable longeant la rue du Quai St-André et que la rue St-Vallier Est la seule rue par lequel un tel lien serait possible.

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus pour l'aménagement d'un escalier au coin des rues Côtes du Palais, rue St-Vallier Est et rue des Vaisseaux du roi. Cet escalier étant situé dans le seul endroit de la rue St-Vallier Est où la chaussée est rétrécie.

CONSIDÉRANT que le code de la sécurité routière révisé a introduit le concept de vélorue qui permet à la ville de mettre en place des contresens cyclables et des rues ayant plus de latitude pour les vélos.

CONSIDÉRANT que le Conseil avait déjà fait une demande similaire en 2016 qui était incluse dans la résolution CA-16-05.

SUR PROPOSITION DE M. PIERRE BAILLARGEON DÛMENT APPUYÉ PAR MME. RENÉE LAMOUREUX, IL EST RÉSOLU QUE

- la Ville se penche sur la possibilité d'aménager un axe cyclable, idéalement une vélorue, sur la rue St-Vallier Est ce qui implique l'autorisation d'un contresens cyclable (figure 1 annexée). Il est également recommandé que :
- l'intersection complexe où se croisent la Côte du Palais, la rue St-Vallier Est, la rue des Vaisseaux du roi, la Côte de la Potasse et la rue St-Nicolas soit aménagée pour rendre légal la circulation de vélos en direction ouest pour rejoindre la piste existante débutant sur la Côte de la Potasse devant l'îlot des Palais. Un tel aménagement devrait aussi prévoir le passage des cyclistes descendant de la haute-ville par la Côte du Palais vers la même piste.
- l'intersection de la rue St-Vallier Est, Côte Dinan et Côte de la Canoterie soit revue compte

tenu de la vitesse élevée des véhicules descendant la côte Dinan et la mauvaise visibilité causé par un bâtiment (Hôtel Bailey) qui masque la vue aux cyclistes circulant sur la Rue St-Vallier en direction Est.

QUE cette résolution soit envoyée, accompagnée d'une lettre sous la signature du vice-président, et ce, accompagnée des documents requis à Madame Marie-Josée Savard, Vice-Présidente du comité exécutif de la Ville de Québec , à M. xxx Desruisseau, titre.. et à M. Marc Des Rivières, Directeur Transport et Mobilité Intelligente et à.

Adoptée à l'unanimité.

Alain Samson, président

Annexe 1 – Figure 1, Illustration de l'axe cyclable projeté

